

LE **Panier pour tous!**

... DES PRESTATIONS POUR CHACUN!

En effet, partant du simple principe d'égalité de traitement que l'on se doit d'exercer, en matière d'Activités Sociales et Culturelles, FOCOM propose de rendre publiques les sommes allouées par France Télécom Orange pour les ASC, à partir desquelles on déterminera le montant dû à chaque salarié :

1 000 euros/salarié*

*+ ou - selon QF



SOMMAIRE

1. Le « Panier pour tous » pour...
... **chaque salarié!**
2. Une solution détaillée...
...**un exemple concret.**
3. Visibilité, transparence et...
...**maîtrise par le salarié!**
4. Informations ASC et...
...**la solution vous convient?**

Lors de la mandature précédente, ce ne sont pas moins de **1 200 à 1 500 euros** qui auraient dû revenir à chaque salarié,

en moyenne, en matière de prestations sociales les plus diverses et variées!

Or, le constat est que nous sommes très loin du compte, pour l'écrasante majorité des salariés!

En conséquence, FOCOM déclare **ouvertement que l'inégalité de traitement entre salariés est évidente entre :**

- d'une part, ceux qui ont accès facilement professionnellement et/ou financièrement aux prestations ASC,
- et d'autre part, ceux qui n'ont, pour diverses raisons, pas ou peu accès aux prestations ASC!

La solution? **Panier pour tous!** et... pour chacun!

« Le Panier pour tous ! » = Égalité des salariés face aux prestations ASC !

Afin de rétablir immédiatement et durablement le principe d'égalité de traitement, entre personnels, que l'on se doit d'appliquer, en matière d'Activités Sociales et Culturelles, Force Ouvrière Communication propose la mise en place immédiate du :

Panier pour tous!

COMMENT ? Par une répartition simple et équitable !

La simple division du montant total alloué par l'employeur France Télécom Orange à destination des Activités Sociales et Culturelles, par le nombre de personnels, donne une somme de 1 000 euros par salarié (*plus ou moins selon le quotient familial*). Cette somme pourrait être sensiblement augmentée, à la condition que les autres organisations syndicales acceptent de réduire le montant de la rétrocession effectuée par les CE au CCUES, comme le préconise FOcom !

COMBIEN ? 1 000 euros par salarié !

Chacun fera son choix en toute liberté, parmi les prestations proposées par la commission des Activités Sociales et Culturelles, jusqu'à concurrence des 1 000 euros qui lui sont dévolus.

Le personnel accédera à ces prestations en tenant compte de son quotient familial, afin d'obtenir une totale égalité entre personnels, mais toujours jusqu'à concurrence des 1 000 euros.

Les vacances, c'est où je veux, quand je veux et avec qui je veux !

À titre d'exemple, si les prestations voyages proposées ne conviennent pas au personnel, FOcom propose que l'on rembourse sur factures ou bien que l'on fasse parvenir des chèques-vacances gratuits, avec ou sans épargne, afin d'aider à partir en vacances en toute liberté !

Le personnel choisit, et personne d'autre à sa place !

Autre exemple, FOcom ne peut comprendre que l'on contraigne le personnel à accepter la lecture d'un livre pour seul cadeau de Noël de son enfant ! L'encouragement à la lecture d'ouvrages de qualité est une bonne chose, toutefois pour FOcom, ce ne peut être une obligation ! Cela doit demeurer un libre choix parental, et rien d'autre : lecture ou jouet, c'est au personnel de choisir !

Les ASC, en toute liberté par la maîtrise totale de mon budget !

Toutes les prestations ASC ne doivent relever que d'un choix réel fait par le personnel ! Celui-ci connaît le mon-

tant du budget annuel qui lui est réservé (1 000 euros), il réalise ainsi, en pleine conscience, ses choix, parmi les prestations proposées par la commission activités sociales et culturelles !

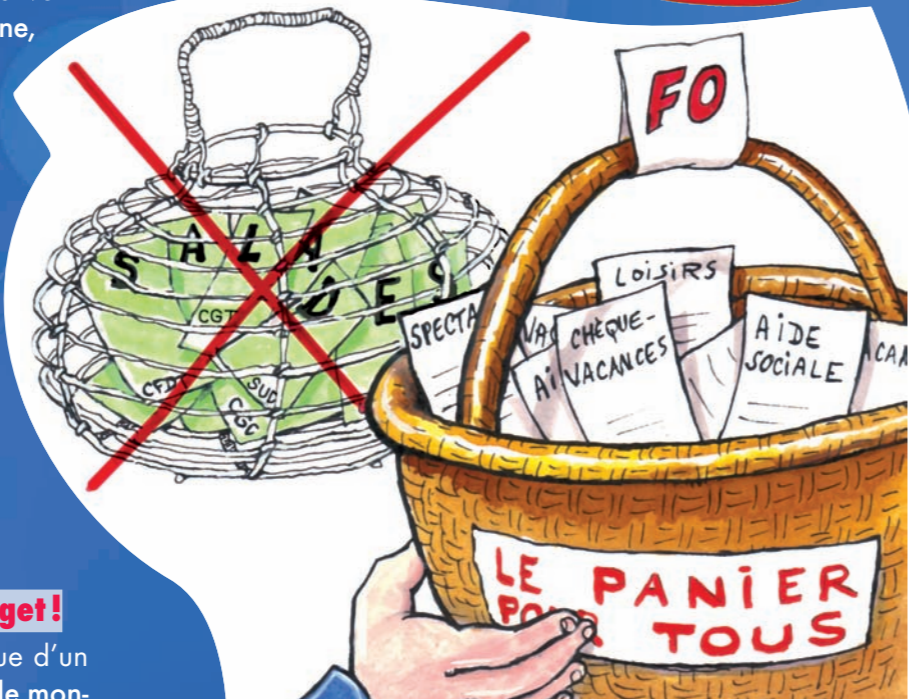
En fin d'année, on solde !

En fin d'année, pour solder ses 1 000 euros, FOcom propose que l'on fasse parvenir des chèques, sous les formes les plus variées, et au choix du personnel, tels que : chèques-lire, Coop, disques, places gratuites d'expositions, musées, concerts...) et toujours le libre choix d'un véritable cadeau pour les enfants à Noël !

Du bon sens, et rien d'autre !

Tout comme le bon sens commande de :

- Prendre en considération la situation particulière, due parfois « aux accidents de la vie », des familles monoparentales reconstituées, et des personnes seules et isolées,
- Stopper immédiatement ces investissements inutiles et faramineux effectués dans la pierre,
- Stopper ces partenariats aussi inutiles que coûteux avec des CE tels que ceux de la SNCF et d'EDF (en justice actuellement...).



CALENDRIER DE MISE EN PLACE DU **Panier pour tous!**

- Décembre 2011 : publication de la somme totale allouée pour les ASC,
- Janvier 2012 : calcul de la somme allouée à chaque salarié (1 000 euros) et mise en place d'une « gestion individualisée » pour chacun,
- mise à zéro du compteur du « Panier pour tous ! » de chacun,
- pour chaque prestation ou aide servie au personnel, celle-ci viendra en déduction de la somme qui est automatiquement et individuellement réservée à chacun (1 000 euros),
- envoi de chèques-vacances gratuits si les prestations ne conviennent pas au salarié,
- suivi particulier de la situation du « Panier pour tous ! » et individuel de chaque salarié,
- Octobre/novembre 2012 : examen de la situation individuelle du salarié,
- Novembre/décembre 2012 : redistribution au salarié du reliquat sous forme de chèques-vacances, places gratuites de concert, chèques-cadeaux, entrées gratuites de musées ou expositions, chèques-culture, chèques-Coop, chèques-disques... tout en tenant compte du quotient familial de chaque salarié.

UN EXEMPLE CONCRET DU **Panier pour tous!**

Partant du principe simple que chaque salarié a droit à une somme fixe égale à 1 000 euros par an, il aura accès aux prestations ASC en fonction naturellement de son quotient familial, voici un exemple de calcul :

Gérard Dupont a choisi : (Base de départ de calcul : 1 000 euros/an/salarié)

■ une aide pour séjour de vacances*	500 euros
■ une aide pour chèques vacances gratuits*	300 euros
■ une aide pour un spectacle*	50 euros
Montant total dépensé	850 euros

Reste à dépenser par Gérard Dupont 150 euros

* montants fournis à titre indicatif

Pour solde de tout compte, il sera proposé au personnel l'attribution, au choix, de 150 euros sous les formes les plus diverses et variées, en fin d'année, comme indiqué plus haut (chèques vacances, lire, disques, Coop...)



VISIBILITÉ, TRANSPARENCE, ET MAÎTRISE DE SITUATION ASC PAR LE SALARIÉ

La mise en place du **Panier pour tous!** est l'axe majeur d'amélioration de la situation, en matière d'ASC, que vous propose de mettre en place Force Ouvrière Communication, pour chaque salarié, afin de rétablir l'égalité de traitement concernant les prestations des Activités sociales et Culturelles !

Deux avantages majeurs à la solution proposée :

1. chaque salarié connaîtra par avance son budget social annuel mis à sa disposition,
2. chaque salarié devient véritablement maître de ses choix.

Afin de parer à un déficit évident d'informations concernant les ASC, FOcom propose de **revoir entièrement l'architecture du site Web**, afin de le rendre :

- plus facile d'accès,
- plus convivial,
- plus transparent,
- et surtout, plus réactif!



LA SOLUTION VOUS CONVIENT ?

Bien évidemment, pour être en capacité de mettre en place le

Panier pour tous!

(juridiquement parfaitement adapté à nos CE), les personnels doivent réaliser **qu'un changement de majorité** est non seulement nécessaire, mais qu'il conviendra naturellement de faire converger **un maximum de voix sur les listes Force Ouvrière Communication**, sans quoi, il est bien évident que nous avons d'excellentes raisons de penser que la situation actuelle n'est pas prête de s'améliorer!

« Les vacances, c'est où je veux, quand je veux, et avec qui je veux! »

LES ASC
NOUS
APPARTIENNENT :
REPRENONS-LES !

Par ailleurs, FOcom s'engage à faire parvenir régulièrement **un bulletin d'informations au domicile de chaque salarié**.

Ce bulletin d'informations :

- procurera toutes les informations nécessaires,
- rappellera les dates limites de souscriptions des prestations,
- fournira un exemplaire des documents à remplir, pour les prestations en cours et à venir, afin que chaque salarié ne perde pas son temps inutilement, dans des recherches laborieuses et infructueuses, comme c'est actuellement le cas!



Force Ouvrière Communication, la seule organisation syndicale à proposer une solution personnalisée et vraiment adaptée à vos besoins!

**FOCOM, DES IDÉES CLAIRES
LE 22 NOVEMBRE 2011,
VOTONS FO COM!**